

Règlement de fonctionnement

Accueil de Loisirs 11-17 ans

Cantojeunes 2019-2020

Association Cantojeunes
9, place du Champ de Foire- Pouancé
49420 Ombrée d'Anjou
0241615381 ou 0684721992
cantojeunes@yahoo.fr

Modalités d'inscription :

Chaque année lors de la première participation d'un jeune à une activité, la fiche d'inscription annuelle, la fiche sanitaire de liaison et le dossier de présentation de l'AL (projet éducatif, pédagogique et règlement de fonctionnement) sont systématiquement remis à la famille. Les fiches d'inscription et de liaison sont à ramener signées au plus tard le jour de la première activité avec la cotisation annuelle et individuelle de 2 €. Pour toutes les activités et sorties extérieures, la fiche d'inscription et la fiche sanitaire de liaison sont obligatoires. Pour l'accompagnement des jeunes en initiative la cotisation annuelle à l'association Cantojeunes est suffisante.

L'ALSH accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Il est ouvert à toutes et à tous sans distinction de catégorie sociale ou nationalité.

Implantation et Itinérance :

L'Accueil de Loisirs est implanté dans des locaux municipaux mis à disposition de l'association au 36 rue de la Libération à la même adresse que le siège de l'association.

L'accueil de Loisirs est intercommunal, (Ombrée d'Anjou+ Carbay+ Armaillé+ Bourg l'Evêque + Bouillé Ménard) raison pour laquelle nous proposons ce service à tous les jeunes du territoire. Pour parvenir à cet objectif la communication est réalisée à l'échelle intercommunale et les activités organisées sur les différentes communes. Ce champ d'action implique une bonne connaissance des différents acteurs locaux (associations, élus, familles...) afin de proposer des activités complémentaires à celles déjà existantes et d'articuler notre implantation dans les équipements des mairies. Pour faciliter l'accès des jeunes aux activités quand elles sont éloignées, nous effectuons un ramassage « Blablados'Bus » sur inscription.

Lieux :

Dans la mesure du possible et en accord avec les municipalités nous organisons nos activités dans les foyers des jeunes. Ils sont présents dans plusieurs communes déléguées du territoire et dédiés aux activités jeunesse. Notre présence dans ces locaux permet souvent de redonner une dynamique au groupe de jeunes occupant le local.

Quand nous souhaitons nous implanter dans une commune dépourvue de foyer de jeunes, nous utilisons les salles communales. Enfin, selon les activités proposées nous sommes contraints d'utiliser la salle la mieux adaptée (sport, cuisine...)

Communication :

Des plaquettes présentant les activités sont diffusées 3 semaines avant chaque période de vacances. Nous utilisons une plaquette qui recense l'ensemble des activités proposées sur le territoire. Ce document est distribué à tous les collégiens et dans chaque municipalité. Il permet d'avoir un regard sur la proposition intercommunale que l'organisateur soit une mairie, une association, une junior association... Sur chacun de ces documents d'information figure l'ensemble des financeurs du service (CAF MSA Collectivités...)

Dates et horaires :

Nous distinguons 2 actions différentes :

- La proposition d'activités dans les communes
- L'accompagnement des jeunes en projet.

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis après-midi de 14h à 17h et certains soirs de la semaine ainsi que le samedi en période scolaire. Des activités sont également proposées pendant les périodes de vacances scolaires. Les horaires sont variables selon les activités proposées. Certaines sorties et stages fonctionnent à la journée avec pique-nique ou à la demi-journée.

Nous utilisons les week-ends pour rencontrer et accompagner les groupes de jeunes en initiative (projets culturels, de vacances...). En effet, souvent âgés de 14 ans et plus, ils sont davantage disponibles en fin de semaine.

Tarifs :

Les tarifs sont variables, ils dépendent de l'activité proposée.

L'adhésion à l'association est obligatoire pour participer aux activités, la cotisation est de 2 € par personne et par an.

Pour les séjours annexes à l'Accueil de Loisirs, et les séjours de vacances, la tarification appliquée tient compte des Quotients Familiaux.

Liens avec la Caisse d'allocation Familiale :

L'Accueil de Loisirs 11-17 ans géré par Cantojeunes est inscrit dans le Contrat enfance jeunesse signé entre les municipalités Ombree d'Anjou, Carbay et Armaillé d'une part, la CAF et la MSA d'autre part.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement signé entre Cantojeunes et la CAF, le gestionnaire perçoit une prestation de service qui participe au financement du service. A ce titre Cantojeunes mentionne la CAF dans ces différentes communications.

Enfin, à travers la convention d'accès aux « données allocataires », signée entre la CAF et le gestionnaire, Cantojeunes est en mesure de consulter le QF des familles qui l'autorisent. Une autorisation est demandée sur la fiche d'inscription annuelle. A ce titre, tout changement de situation des familles doit-être mentionné à la CAF et au gestionnaire.

Règlement de fonctionnement mis à jour le 02 janvier 2020

Régis Pipard,

Président de Cantojeunes